

VERITES

MENSUEL DE L'UNION DES SYNDICATS CGT DU HAVRE

Rédigé par : Collectif Communication CGT Le Havre 119 Cours de la République 76600 LE HAVRE



"L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes"

cgtlehavre.fr - 02 35 35 35 75

CONTRE la Loi Travail XXL !

L'Edito **2 et 3**

Communiqué CGT
Réforme du Droit du
Travail **4**

Article Paris Normandie
5 et 6

Commission Exécutive
et commémoration
7

Motions pour les CE et
CHSCT **8 à 10**

Communiqués pôle
économique CGT
11 à 13

Formation syndicale
14

Souscription Le Havre,
la rebelle... **15 à 18**

Grève et manif XXXL !

Le 1^{er} :

**AG des 3 ULs de l'agglo
A 17h30 à l'UL d'Harfleur**

Le 12 :

**Manif à 10h30 devant l'arche aux
Containers Quai Southampton**

Le 21 :

**Meeting Intersyndical à 18h
à la Forge à Harfleur**

NON aux ORDONNANCES à la loi TRAVAIL XXL

L'Édito

La CGT a décidé de construire les conditions d'une journée de grève et de mobilisations dans toutes les entreprises et les services le 12 septembre 2017.

L'objectif est de combattre la réforme du Droit du travail et à mettre en avant nos propositions revendicatives.

Tout l'été, avec l'intersyndicale havraise (FSU, Solidaires et UNEF), nous avons tenté d'alerter les havrais sur les dangers du projet de réforme du Droit du Travail du gouvernement Macron, élaboré par ordonnances et visant à détruire les conquises sociaux des travailleurs.

Aujourd'hui, les ordonnances sont dévoilées, et, sans surprise, elles s'avèrent plus destructrices que prévu : remise en cause de la hiérarchie des normes, des CDI, des Instances Représentatives du Personnel, facilitation des licenciements individuels et collectifs, destruction de notre protection sociale, des services publics...

Avec un tel projet au service du patronat, la loi cessera d'être protectrice pour les salariés et l'on reviendra sur plus d'un siècle de conquises sociaux gagnés par les travailleurs dans des luttes longues et douloureuses.

Abaisser les droits des salariés n'a jamais favorisé la reprise de l'économie !

Ce qui l'affecte, ce sont les somptueux cadeaux aux entreprises sous forme d'exonérations de cotisations, à l'image du CICE ou pacte de responsabilité. Ce sont les gigantesques dividendes versés aux actionnaires au détriment de l'investissement, de la recherche et de l'innovation.

C'est un vaste plan de rigueur et de super austérité que nous inflige le gouvernement Macron, c'est tout notre édifice social qu'il entend faire voler en éclats.

Ne nous résignons pas à cette perspective !

Nous avons des propositions pour sortir de ce cycle infernal, austérité, baisse des droits des salariés, déflation salariale, chômage, précarité... !

L'augmentation des salaires, la réduction du temps de travail, de nouveaux droits pour les salariés et leurs représentants, sont gage d'efficacité économique et sociale.

L'intersyndicale a prévu des initiatives :

MARDI 12 SEPTEMBRE :

Dès 7h00, distributions de tracts sur plusieurs points de l'agglomération : Octeville, Grand hameau, gare SNCF, SPB, ZI Harfleur...

A 10h30 : grande manifestation au départ de l'arche aux containers (Quai Southampton vers Franklin) suivie d'une Assemblée Générale.

JEUDI 21 SEPTEMBRE :

A 18h00 à la Forge à Harfleur : grand meeting contre la réforme du droit du travail, avec des représentants syndicaux, politiques et associatifs : Jean-Paul LECOQ, François RUFFIN, Philippe POUTOU, Assa TRAORE...



Tracts et affiches réactualisés seront disponibles semaine 36 dans les UL.

La lutte contre ce projet de régression sociale du gouvernement Macron doit être une priorité dans tous les agendas des organisations, des élus et mandatés, et nécessite d'adapter les calendriers de chacun.

Reynald KUBECKI – co-Secrétaire Général de l'UL CGT du Havre

Moins de droits pour les salariés, plus de pouvoirs pour les employeurs

Le gouvernement vient de nous proposer dans la droite ligne de ses prédécesseurs une énième réforme du droit du travail partant du principe que le travail est un coût, alors qu'il produit les richesses. Cette loi va se rajouter aux précédentes sans même les avoir évaluées et pour cause, elles sont inefficaces.

Pourtant, lors de sa première rencontre avec le gouvernement, la CGT a fourni 14 pages de propositions pour que notre pays engage de réelles réformes afin de sortir de cette spirale qui nous enfonce dans un chômage de masse.

Pour rappel, si on comptabilise l'ensemble des catégories A-B-C-D et E, ce sont plus de 6,6 millions de chômeurs inscrits à Pôle Emploi que comptera la France, auxquels s'ajoutent des millions de précaires, de salariés à temps partiel imposé, dont une majorité de femmes et de jeunes.

Le code du travail permet que les salariés aient les mêmes droits, il n'a jamais permis de créer des emplois car ça n'a jamais été son rôle ! Monsieur GATTAZ Yvon (le père) annonçait déjà en 1986 la création de 471 000 emplois grâce à la suppression administrative de licenciement, le fils portait un pin's (« 1 million d'emplois ») il y a deux ans ! On connaît le résultat !

Le gouvernement vient de confirmer les craintes que nous pouvions avoir.

D'abord, il va encore accentuer l'inversion de la hiérarchie des normes qui s'était engagée dès 1984 et qui n'a cessé de s'intensifier au fil des différentes réformes depuis 40 ans.

La primauté de l'accord d'entreprise, même moins favorable, sur l'accord de branche va s'accroître dans la plupart des domaines (primes, indemnités diverses, congé de maternité, etc.). La primauté de l'accord de branche sur la loi s'élargit considérablement (ex : durée et renouvellement des CDD, contrats de chantiers).

Cette mesure n'aura qu'un seul effet : l'amplification du dumping social, en accentuant la mise en concurrence des PME et PMI et de leurs salariés. Cela va aggraver l'insécurité sociale de ces entreprises toujours plus placées sous l'emprise des donneurs d'ordres.

A l'heure où la souffrance au travail, les maladies professionnelles et accidents du travail et le désengagement de nombreux salariés s'intensifient parce qu'ils ne peuvent effectuer un travail de qualité, le CHSCT, qui est l'outil essentiel pour aborder les questions autour du travail réel va être fusionné avec les autres instances représentatives du personnel.

La négociation est un droit des salariés exercé par leur syndicat. Le patronat vient d'obtenir une relation de gré à gré avec un salarié isolé et non protégé dans les PME/PMI. On imagine aisément comment pourront se dérouler de futures négociations.

Ce déséquilibre va être renforcé, l'employeur pouvant prendre l'initiative d'un référendum au style déjà connu « choisissez entre la peste et le choléra ».

Une étape supplémentaire dans la liberté de licencier sans contrainte est également franchie. Sont en effet instaurées les ruptures conventionnelles, collectives, contournant les règles des PSE. Ce sont encore moins de droits et de protection pour les salariés.

Enfin, pour couronner le tout, un plafond des dommages et intérêts est fixé pour les indemnités prud'homales, ce qui pourra permettre à un employeur de provisionner un licenciement et amortir l'embauche d'un jeune de qualification égale mais moins payé.

Cette loi sur le droit du travail, comme les précédentes, n'améliorera pas le chômage, va augmenter encore la précarité, développer la pauvreté comme c'est déjà le cas en Allemagne ou en Angleterre.

Le 12 septembre doit être une première riposte de grèves et manifestations à cette loi du travail XXL.

La CGT va continuer à informer partout les salariés sur les conséquences très concrètes qu'ils pourraient subir dans leurs entreprises.

La CGT va engager le débat avec eux pour d'autres propositions, comme l'augmentation de salaire, une autre répartition des richesses (41 milliards de dollars versés aux actionnaires au 2ème semestre 2017 mettant la France première des pays européens), la réduction du temps de travail, des droits attachés à la personne et transférables d'une entreprise à l'autre, une sécurité sociale professionnelle permettant de ne plus passer par le chômage après la perte d'un travail.

La CGT fera tout pour unir les salariés, les travailleurs indépendants, les privés d'emploi, les retraités, les jeunes lycéens et étudiants avec l'ensemble des autres organisations syndicales afin de gagner des réformes de progrès social.

Montreuil, le 31 août 2017

Code du travail : veillée d'armes à la CGT

Article Paris Normandie publié le 25/08/2017



Reynald Kubecki (photo d'archives)

Social. Alors que s'achève aujourd'hui l'ultime round de concertation avec les syndicats sur la réforme du Code du travail, le syndicat prépare la mobilisation dans la rue. En particulier au Havre, qui fut à la pointe de la contestation contre la loi El Khomri.

Reynald Kubecki codirige (avec Jacques Richer) l'union locale CGT du Havre depuis 2011. Interview :

L'ultime phase de rencontres avec les syndicats autour des ordonnances censées réformer le Code du travail s'achève ce vendredi. Qu'en attendez-vous ?

Reynald Kubecki : « Pas grand-chose. Pour nous, ce n'est pas une négociation. Les ordonnances ont été bien ficelées durant l'été par le gouvernement. Même si, à la CGT, nous avons toute une batterie de propositions, je ne pense pas que le gouvernement va en retenir beaucoup. »

La CGT appelle à manifester le 12 septembre, sans même avoir connaissance du texte définitif. Pourquoi ?

« Nous avons pris un peu d'avance, puisque nous savons très bien qu'il n'y aura pas de grandes modifications par rapport à ce que l'on sait déjà. Le contenu de ces ordonnances est quand même connu à 90 %. »

Sur quels points le projet du gouvernement vous paraît-il inacceptable ?

« Tout le monde le dit, y compris l'Insee, ou encore l'OCDE : abaisser les droits des salariés n'a jamais favorisé la reprise de l'économie et la baisse du chômage. Aujourd'hui, nous avons un projet au service du patronat qui casse plus d'un siècle d'acquis sociaux.

Cette réforme poursuit la remise en cause de la hiérarchie des normes, entamée avec la loi El Khomri : demain, c'est l'accord d'entreprise qui va remplacer le Code du travail et les conventions collectives. Concrètement, demain, dans une entreprise, une direction peut supprimer des jours de RTT, revoir le temps de travail, sous prétexte de compétitivité. Et les salariés qui ne s'y soumettraient pas seraient alors licenciés. On nous parle aussi d'un meilleur dialogue social avec les instances représentatives du personnel : au contraire, on les bâillonne encore plus, puisqu'on les noie dans une seule instance où les représentants ne seront pas obligatoirement formés... Il y a également l'extension des CDI de chantier, déjà utilisés dans le BTP. Je suis conseiller prud'homal au Havre : 50 % des litiges dans le bâtiment, aujourd'hui, sont justement liés à ces CDI de chantier. Parce qu'il y a des problèmes d'application au niveau du préavis, de la période d'essai, etc. Ces contrats ne sont jamais respectés, il y a toujours de l'abus. Au final, ce sont toujours plus de petits emplois précaires. Macron veut diminuer statistiquement le taux de chômage, mais pas la précarité. »

Qu'a proposé, de son côté, la CGT ?

« Je crois qu'une seule de nos propositions a été retenue : la majorité à 50 % pour valider un accord d'entreprise. Par contre, rien en ce qui concerne l'augmentation des salaires ou encore les 32 heures, notre revendication phare. Ce sont pourtant des gages d'efficacité économique et sociale, la plupart des experts le disent. »

Le 12 septembre, beaucoup de regards se porteront sur Le Havre, à la fois « capitale de la grève » autoproclamée durant les manifestations contre la loi El Khomri, et désormais ville du Premier ministre, Édouard Philippe. Cela renforce-t-il votre détermination ?

« Nous avons une réunion intersyndicale la semaine prochaine pour voir qui se joint à la lutte. Aujourd'hui, nous sommes accompagnés par Solidaires, FSU et l'Unef. Mais je ne serais pas surpris que FO nous rejoigne, puisque certaines fédérations appellent déjà à manifester le 12 septembre, même si, nationalement, c'est plus tiède. Par ailleurs, nous avons d'ores et déjà prévu le 21 septembre un meeting intersyndical à Harfleur, élargi politiquement. Nous aurons à la tribune deux députés, **Jean-Paul Lecoq** (PCF, 8e circonscription de Seine-Maritime) et **François Ruffin** (La France insoumise, 1re circonscription de la Somme), mais aussi le candidat à l'élection présidentielle **Philippe Poutou** (NPA). Mais je pense également que le 12 septembre doit être une première étape pour la convergence de toutes les luttes. Il n'y a pas que les luttes sociales, il y a aussi toute la répression mise en place pendant le combat contre la loi El Khomri. Nous voulons faire descendre les jeunes des quartiers populaires au côté des syndicats. C'est ce qui a manqué, à mon avis, pendant la mobilisation contre la loi Travail. »

Thomas DUBOIS



Union des syndicats CGT du Havre - Cercle Franklin
119 cours de la République
76600 le Havre

Secrétariat : du lundi au vendredi
De 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

Aux membres de la Commission Exécutive
Aux membres de la CFC

Le Havre, le 31 août 2017

Chers Camarades,

Notre prochaine Commission Exécutive aura lieu le :

Vendredi 08 septembre 2017 à 9h00

Ordre du jour :

Président : Reynald KUBECKI

- o Actualité sociale et revendicative : Préparation de la journée de grève interprofessionnelle du 12/09 et du meeting intersyndical du 21/09.
- o Préparation du Congrès de l'UL le Havre : Candidatures CE et bureau, document d'orientation, ordre du jour, logistique...
- o Questions diverses :
 - Courriers reçus par la Commission de sécurité de la mairie.
 - ...

A 11h00 aura lieu la 73^{ème} Commémoration de la ville du Havre dans le hall de FRANKLIN.

L'UL ne fera aucune commande de fleurs, merci aux syndicats de prendre en charge leur commande respective.

Fraternellement,

Les Secrétaires Généraux de l'Union des Syndicats CGT du Havre,
Reynald KUBECKI - Jacques RICHER

73^{ème} anniversaire de la libération du Havre





MOTION POUR LES CE

Nous rejetons toute fusion des IRP (DP, CE, CHSCT), la négociation collective est du ressort des organisations syndicales et nous refusons l'intégration du DS (délégué syndical) dans une instance unique.

Nés en 1945, les CE sont là pour permettre leur mission « *d'assurer une expression collective des salariés, permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production* ».

Aussi, sein des IRP, les CE ont une mission bien spécifique et une fonction démocratique unique.

Comme chaque représentation du personnel, leur création répond à des besoins exprimés par les salariés. Les prémices de l'activité économique des CE relèvent du Conseil National de la Résistance. L'association des salariés à la gestion en est issue. Ce droit est inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946, alinéa 8 : « *Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises* ».

Malheureusement, les CE n'ont qu'un droit consultatif. Ils ne peuvent pas bloquer la décision de l'employeur, même si elle nuisible pour l'entreprise et ses salariés. Leur activité d'expression revendicative au service des salariés touche de nombreux domaines, aujourd'hui recouverts par les 3 consultations annuelles récurrentes, le rapport trimestriel (plus de 300) et contenu dans cet article du code du travail, issu de la loi de 1946 (L2323-6): « *Le comité d'entreprise est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise et, notamment, sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, la durée du travail, les conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle* ».

Les CE ont vu leurs champs de compétences fortement développés dans le cadre des « lois Auroux » en 1982. C'est de là que datent, en particulier :

- Le droit à l'expertise (sur les comptes, les licenciements économiques) pour tous les CE ;
- Le droit d'alerte économique ;
- L'acquisition de la personnalité civile permettant d'aller en justice quand ses droits sont violés ou qu'il a été porté atteinte à sa personne ;
- L'indépendance des CHSCT, jusqu'alors commission spéciale du CE ;
- L'expertise sur les nouvelles technologies ;
- Le budget de fonctionnement, etc..

D'autres textes sont venus, depuis, compléter cette nomenclature. C'est le cas, en particulier du droit d'alerte sur la précarité permettant le déclenchement d'une saisine de l'inspecteur du travail dans le cadre d'un usage constaté anormal de la précarité ou du portage salariale, entre deux réunions (L2323-59).

Depuis décembre 1993, à la demande du patronat, en particulier avec la première DUP Ballardur, puis par les lois Rebsamen, Macron et El Khomri, **les droits des IRP -et en particulier des CE- n'ont cessé d'être attaqués.**

Ceci se caractérise par, en particulier :

- **Le regroupement dans une instance unique** (CE, DP), d'abord dans les entreprises de moins de 200 salariés, puis dans les moins de 300 (DP, CE, CHSCT) avec suppression de la réunion séparée pour chaque IRP ;

- **Un encadrement strict des délais d'information et de consultation paralysant l'action du CE ;**
- **Dépénalisation de l'entrave**, seulement sanctionnée par une amende administrative de 7500 € maximum, etc..

Encouragé par le laxisme des textes nouveaux, le patronat ne respecte pas ses obligations. A titre d'exemple, on peut relever sa mauvaise volonté dans la mise en place et tenue à jour des BDES.

Les activités sociales et culturelles (ASC) : elles regroupent l'ensemble des activités (SSC)

Au lendemain de la première guerre mondiale, le patronat paternaliste créa diverses œuvres sociales. La législation de 1945-1946 marqua une rupture radicale. C'est la gestion indépendante par le CE. L'intervention patronale est prohibée. C'est un acquis des salariés sur le pouvoir patronal ! Les lois Auroux remplacèrent l'expression « œuvres sociales » par « activités sociales » et consacrèrent cette profonde mutation. Les CE deviennent des lieux d'épanouissement, d'élévation culturelle et de démocratie. Les textes sur la transparence des CE ont considérablement alourdi la tâche des élus. Aussi, en reconnaissant sa spécificité, l'identité du CE doit être préservée et il doit être doté de moyens suffisants.

Aussi nous considérons indispensables :

- **Sur la représentation des salariés au travers, entre autres des CE:**
 - **Des institutions représentatives renouvées** doivent devenir un droit pour tous les salariés, sans exclusive, y compris ceux des petites entreprises ou en situation de précarité, du public comme du privé. Les missions et attributions spécifiques des délégués du personnel, comités d'entreprise et comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail élargies à l'environnement doivent être confortées et étendues.
 - **Un droit à une information sociale et économique transparente et lisible** : il doit être développé par une information périodique des institutions représentatives du personnel reposant sur des indicateurs clairs et synthétiques, établis selon une logique économique, sociale et environnementale et regroupés dans un document unique adressé à tous les élus (DP, CE, CHSCTE...). Ils doivent assurer la pleine visibilité de la formation et de la répartition des richesses produites, au sein de l'entreprise étendue, constituée par le groupe, voire par les réseaux de sous-traitance.
 - **Droit à une consultation efficace.** Les conditions doivent être créées pour une véritable prise en compte des avis des élus dans les procédures d'information-consultation :
 - création d'un **droit de recours suspensif de tout licenciement** ;
 - extension à tous les CE de la disposition appliquée au comité d'entreprise européen : *« Lorsque la direction décide de ne pas suivre l'avis exprimé par le comité, ce dernier est de plein droit réuni de nouveau, s'il en fait la demande, par le dirigeant, pour tenter de parvenir à un accord. »* ;
 - **rendre obligatoire la consultation préalable du CE sur les points mis à l'ordre du jour du conseil d'administration ou du conseil de surveillance**, lorsque celui-ci porte sur un droit d'information-consultation du CE ou du CHSCTE
- **DROITS POUR LES ASC :**
 - **Des moyens pour permettre l'accès de toutes et tous à la culture** dans sa diversité, aux services, contenus et moyens de communication écrite, orale ou visuelle et à une information pluraliste comme constitutifs d'un développement humain durable.
 - **De faire que le droit aux vacances pour tous soit** au même titre que celui au travail, à la santé, à l'éducation, au logement.
 - **Le droit aux pratiques sportives de son choix pour toutes et tous** à tous les âges de la vie.
 - **Faire en sorte que tous les CE possèdent un budget** et qu'il soit suffisant pour conduire de telles politiques

Montreuil, le 11 juillet 2017

IL FAUT MAINTENIR ET CONFORTER LES CHSCT !

Les rythmes qui s'intensifient, le durcissement des conditions de travail, les nouvelles technologies qui exigent de l'instantanéité, la compétition qui pèse sur les travailleurs, ont rendu plus que jamais l'existence des Comités Hygiène Sécurité Conditions de Travail (CHSCT), véritable loupe sur le travail réel, nécessaire et incontournable.

Pour preuve les secteurs qui en sont dépourvus, tels que les entreprises de moins de 50 salariés, les services à l'enfance, aux personnes en perte d'autonomie, les petits commerces, sont ceux où on retrouve les emplois les plus précaires, les conditions de travail les plus difficiles, l'absence de reconnaissance de la pénibilité et les plus bas salaires.

Le CHSCT est le seul lieu d'une investigation sur le travail réel. Obtenir, gagner le droit de comprendre pour agir sur le travail : c'est toute la question de la démocratie dans l'entreprise.

Au quotidien, le CHSCT est l'instance représentative du personnel (IRP) qui fait le lien entre toute une série de lieux d'expertise du travail.

- C'est un outil au service des salariés et aussi un outil à la disposition des organisations syndicales pour transformer les situations de travail.
- C'est un outil efficace pour combattre le mal travail qui coûte 80 milliards d'Euros par an à l'économie française.

Le CHSCT est une IRP indispensable et irremplaçable au sein de laquelle le travail réel est examiné et soigné. Qui prend soin du travail, prend soin des travailleurs !

Le gouvernement par ordonnance, alors que toutes les organisations syndicales y sont opposées, envisage de fusionner les instances représentatives du personnel et donc affaiblir considérablement les prérogatives du CHSCT. .

Il faut au contraire développer des CHSCT indépendamment des Comités d'Entreprises, du Délégué du Personnel, du Délégué Syndical pour tous les salariés quelle que soit la taille de l'entreprise. AUJOURD'HUI, SEULEMENT 54 % des salariés sont couverts par le périmètre d'un CHSCT.

Le(s) syndicat(s) :

- De l'entreprise :
- Branche professionnelle :

exige(nt) par cette motion :

- que le CHSCT ne subisse aucune modification ni juridique, ni de fonctionnement, qu'il conserve son caractère obligatoire dans les entreprises de 50 salariés et plus
- que les moyens du CHSCT soient développés afin de permettre aux représentants salariés qui y siègent d'agir sur la sécurité au travail, les conditions d'exercice et l'organisation du travail au plus près des salariés, quel que soit l'effectif de l'entreprise
- que le CHSCT reste un outil de proximité, à taille humaine.
- l'élection directe des membres du CHSCT.

Signature(s)

Motion à renvoyer à
la Coordination des Luttres coord-luttres.actions@cgt.fr ,
Aux Députés et aux Sénateurs de votre département
sans oublier, à votre employeur et en sous-préfecture ou préfecture de votre département



Les lois qui protègent le travail sont aussi bonnes pour l'emploi et l'activité économique

L'actuel président de la République et son gouvernement, tout comme les anciens présidents et leurs gouvernements, de même que le patronat attaquent les lois protectrices du travail au nom de l'emploi et de l'activité économique. A les entendre, ces lois décourageraient les entreprises d'embaucher. Elles auraient donc un effet négatif sur l'emploi et l'activité économique.

Ce discours est idéologique et ne résiste pas à la réalité. Les faits sont là. Depuis des années, les lois qui protègent le travail diminuent comme une peau de chagrin, et pourtant le chômage reste élevé et la précarité se développe. Et n'en déplaise à nos gouvernants, à nos libéraux et patrons, ce n'est pas seulement les syndicalistes qui le disent. Cette réalité est de plus en plus reconnues par les chercheurs en sciences sociales, y compris par certains économistes.

Ainsi, dans une étude datée de 2016, Simon Deakin, professeur à l'université de Cambridge, passe en revue un ensemble de travaux sur le lien entre les lois protectrices du travail et l'emploi et l'activité économique ¹. Selon cette étude, le résultat est sans appel : les travaux académiques portant sur les effets économiques des lois protégeant le travail confirment que les mesures protectrices du travail ont des effets positifs sur le développement et la croissance économique. En particulier, les lois qui renforcent les prérogatives des salariés et leur pouvoir de négociation, tant au niveau de l'entreprise que de branche, sont sources de gains de productivité et d'emploi car elles améliorent la motivation des salariés. De plus, le renforcement du pouvoir de négociation des salariés permet de rééquilibrer le partage de la valeur ajoutée et réduire les inégalités salariales.

Ces constats sont dressés de façon plus détaillée dans une autre étude que M. Deakin a réalisée en 2014 avec deux de ses collègues ². Cette étude porte sur six pays : la France, l'Allemagne, la Suède, la Grande-Bretagne, le Japon et les Etats-Unis. A partir d'une analyse des données statistiques détaillées relatives à ces pays, cette étude examine les relations entre les mesures législatives protectrices du travail et leurs impacts économiques dans le temps, aussi bien sur le court terme que sur le long terme.

Selon cette étude, les lois qui protègent le travail n'ont aucun impact négatif sur l'emploi ni à court terme ni à long terme. En examinant en détail les composantes de ces lois, les auteurs arrivent à la conclusion que les lois relatives à la réduction du temps de travail aboutissent à une baisse significative du chômage. Il en est de même, mais dans une moindre mesure, en ce qui concerne les lois relatives à la représentativité.

¹ Simon Deakin, "The contribution of labour law to economic development and growth", *working paper*, 2016.

² Simon Deakin, Jonas Malmberg, Prabirjit Sarkar, « How do labour laws affect unemployment and the labour share of national income? The experience of six OECD countries, 1970–2010 », *International Labour Review*, mars 2014.

Autre constat de l'étude : les lois qui protègent le travail ont aussi pour effet d'augmenter la part des salaires dans la valeur ajoutée et de réduire les inégalités salariales.

En effet, la part des salaires dans la valeur ajoutée a baissé dans tous ces pays entre 1970 et 2010. Mais d'après les auteurs, en l'absence des lois protectrices du travail, la baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée aurait été nettement plus prononcée.



Les actionnaires : encore et toujours gagnants

Dans son édition datée du 22 août 2017, le quotidien *Les Echos* rend compte d'une étude du cabinet *Janus Henderson Global Dividend*. Selon cette étude qui porte sur les 1 200 plus grandes entreprises du monde : « La reprise économique, notamment en Europe, porte les dividendes des grandes entreprises à un niveau record dans le monde... L'Europe domine le deuxième trimestre... Le vieux continent représente les deux cinquièmes des distributions totales sur cette période pour un montant de 149,5 milliards de dollars, en hausse de 5,8 %...86 % des sociétés européennes ont augmenté ou maintenu leurs dividendes. Au total sur les 10 plus gros payeurs de dividendes ce trimestre, neuf sont européennes. »

Avec 40,6 milliards de dollars de dividendes versés, la France conserve « sa position de plus gros pourvoyeur de dividende en Europe devant l'Allemagne (34,1 milliards de dollars) et le Royaume Uni (32,5 milliards). »

Les actionnaires des banques (institutions largement soutenues par les gouvernements suite à la crise financière de 2008) sont les premiers gagnants de ces évolutions : « Les dividendes du secteur ont augmenté de 9,3 milliards de dollars, soit une croissance de 11,7 %, à 114,4 milliards de dollars ».

Selon cet institut, « les dividendes devraient atteindre le montant historique de 1 208 milliards de dollars cette année, en hausse de 5,5 %. »

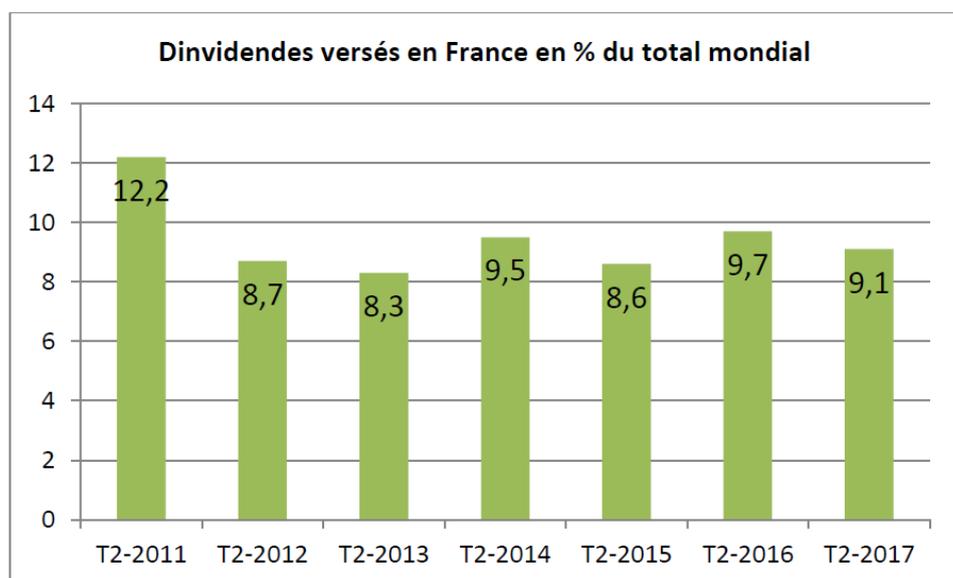
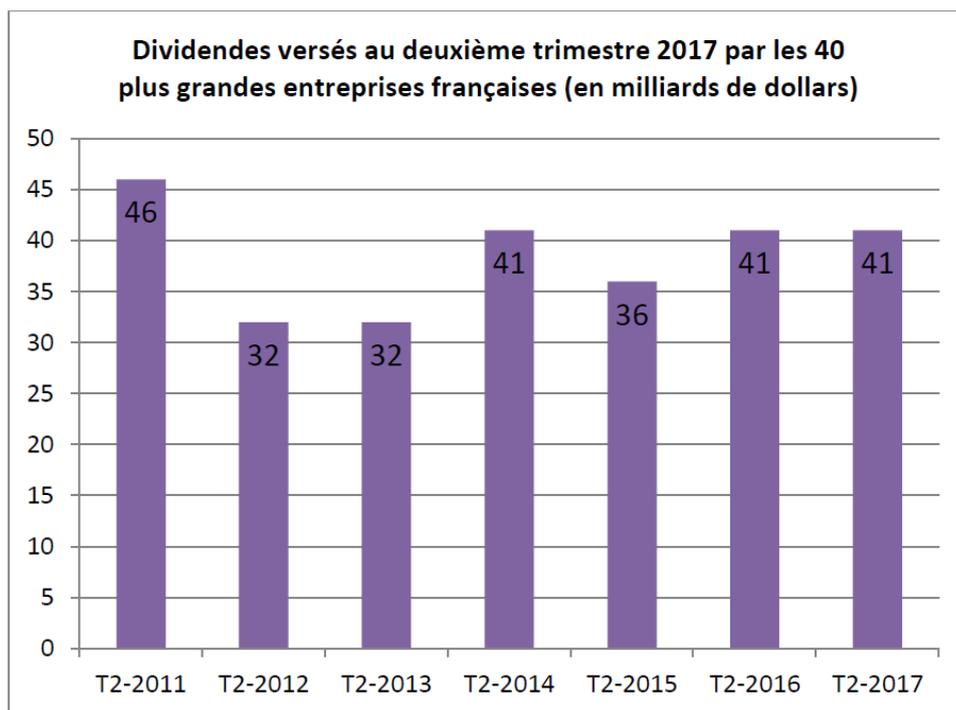
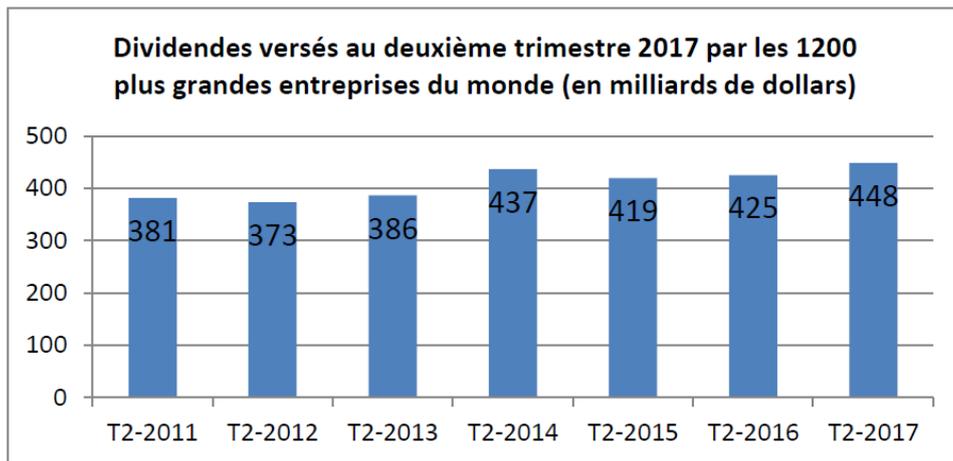
Ces données montrent que les richesses créées par les travailleurs sont de plus en plus dirigées vers les détenteurs de capitaux et les hauts revenus, ce qui augmente les inégalités et la frustration du monde du travail, avec de graves dangers pour la démocratie.

Ces données confirment surtout la nécessité d'un changement profond des choix de politique économique et de gestion des entreprises, comme le revendique la Cgt.

En effet, les choix qui dominent, depuis des années, la gestion des entreprises et la politique économique sont fondés sur une conception infondée selon laquelle pour renforcer l'économie et créer des emplois, il faut augmenter la rentabilité du capital et affaiblir le droit du travail. Le gouvernement Macron-Philippe persévère dans cette direction avec, notamment, ses attaques systémiques contre le code du travail.

Les faits prouvent que ces choix ne profitent qu'aux actionnaires et plus riches. Tant que cette conception domine les choix de politique économique et de gestion des entreprises, on ne sortira pas du cercle vicieux de chômage, de précarité et de faiblesse de l'emploi et de l'activité économique.

Ces données confirment aussi la nécessité d'un autre usage de l'argent pour augmenter les salaires, l'emploi stable et l'investissement productif. La journée du 12 septembre est une occasion pour porter haut et fort ces revendications.



PLANNING

"formation syndicale"

Programme Formation Syndicale 2017 Union Locale CGT du Havre

Janvier

16 au 20 ⇒ Niveau 2* (2ème semaine 2016)

Février

27 & 28 ⇒ Cogitiel

Mars

13 au 17 ⇒ Niveau 1

30 & 31 ⇒ Délégué du Personnel

Avril

3 au 5 ⇒ Rédiger un Tract /
 Communication / Prise de Parole

3 au 5 ⇒ CHSCT niveau 2* (1ère partie)

Mai

15 au 19 ⇒ Formation Formateurs*
 29 ⇒ Représentativité/Protocole Accord

Juin

12 au 16 ⇒ CHSCT niveau 1*

19 au 23 ⇒ Niveau 1

19-20 ⇒ CHSCT niveau 2*(2ème partie)

Septembre

25 au 29 ⇒ ECO-CE*

Octobre

05 ⇒ FANS « Spécial Interpro »

09 au 13 ⇒ Niveau 2* (1ère semaine)

Niveau 2* (2ème semaine – 2018)

19 & 20 ⇒ Accidents du travail /
 Maladies Professionnelles (ATMP)*

Novembre

16 & 17 ⇒ Délégué du Personnel

22 au 24 ⇒ Rédiger un Tract /
 Communication / Prise de Parole

Décembre

04 au 08 ⇒ Niveau 1

11 & 12 ⇒ Feuille de paie/
 Protection Sociale

Réunion Collectif Formation

*Collectif UL : 01 septembre

*Collectif UD 76 : 2ème semestre

*Organisé par l'UD 76

Coût des modules : 40 € par stagiaire (repas compris)

Coût Niveau 1 & 2/CHSCT (Fonction Publique) : 100 € par stagiaire (repas compris)

Le coût n'est pas un frein à la formation des syndiqués,

l'UL pourra subvenir au cas par cas si le syndicat ne peut prendre en charge.

Le Havre La Rebelle - 500 ans de résistance

À l'approche de la célébration « en grandes pompes » des 500 ans du Havre ,
Jean-Pierre LEVARAY (syndicaliste, écrivain et... Rouennais) a eu l'idée d'éditer un livre qui parlerait d'un autre Havre,
celui des travailleurs et de leurs luttes, des quartiers populaires, des chômeurs, des associations, de la contre-culture :
musique, littérature, ciné, graphisme, des syndicats, des grandes grèves... L'UL CGT du Havre est devenue rapidement
partie prenante de ce beau projet collectif qui, à travers textes, interviews, nouvelles, dessins et photos
donne à voir une ville d'histoire, meurtrie puis reconstruite, un port, une plage, une atmosphère.
(160 pages illustré, noir et blanc, cahier photos couleurs)

Souscription jusqu'au 15 septembre 2017
10 € (prix public 15 €)

Liste des participants au recueil :

Gilles Adam, Vincent Aïès, Marius Bastide, Corinne Belet, Luc Bourle, Alain Bozec, Brav,
Abdourahmane Camara, Frédérique Caillon-Cristofani, Hyacinthe Cannibale, Jean-Pierre Castelain
Pascal Colé, Muriel Cosquer, Alexis Delahaye, Dominique Delahaye, William Delannoy, Laurent Delaporte,
Maryline Dujardin, David Forehead, Johann Fortier, Giuglietta, Patrick Granet, Catherine Harou,
Stéphane Hauguel, Philippe Huet, Jean Louis Jegaden, J.R., Reynald Kubecki, Little Bob, Patrick Leblach,
Pierre Lebas, Philippe et Stéphane Lebourg, Doris Le Mat-Thieulen, Jean-Pierre Levaray, Anne Lizy,
Jacky Maussion, Marc Mayeu, Sylvestre Meinzer, Mathias Nouel, Alain Ponvert, Annette Picheux,
Jacques Richer, Riff, Brigitte Roussel, Philippe Saunier, Claude Simon, Sirou, Janne Toivonen,
Nicolas Vatnet, Zona Yarost.

Un recueil collectif à paraître début octobre 2017

Le Havre La Rebelle

500 ans de résistance

Un recueil collectif*

Sous la direction amicale de Jean-Pierre LEVARAY

Soutenu et financé par l'UL CGT du Havre

Souscription jusqu'au 15 septembre 2017 : 10 € (prix public 15 €)
Je commande ce livre et je joins un chèque de 10 € par exemplaire

Soit : ... X 10 €

(à l'ordre de UL CGT 119 Crs de la République 76600 LE HAVRE)

Mon adresse postale :

Mon adresse email :

Mon numéro de téléphone (facultatif) :

***200 pages, illustré noir et blanc, cahier photos couleurs**

LETTRE D'INFO

FRAIBERTHÉ

ASSOCIATION



Rappel :

Le 13 Juillet dernier, la Société Coopérative Ouvrière Provençale de Thés et Infusions annonçait le lancement d'une campagne de sociofinancement pour faire face à des besoins de trésorerie et l'aider à financer le développement de ses marques 1336 et SCOPTI Bio.

Point au 4 Août 2017 :

- Le soutien populaire dont bénéficie SCOP TI ne se dément pas puisqu'après seulement trois semaines, ce sont 57 879,06 qui ont déjà été apportés par environ 477 souscripteurs particuliers et associatifs avec une souscription moyenne de 121.
- A noter que de nombreuses offres de souscription ont dû être reportées car le paiement direct en ligne ne sera pas opérationnel avant fin août.
- Un compte spécifique a été ouvert auprès du Crédit Mutuel pour recueillir et bloquer les fonds de cette campagne et justifier ensuite de son affectation auprès de ses soutiens.
- D'ores et déjà, la campagne va permettre de financer l'évolution du design de la gamme 1336, évolution dont les souscripteurs prendront connaissance via les réseaux sociaux et dont l'objectif est une plus forte mise en avant de la qualité des produits garantis sans arôme artificiel.
- SCOP TI et tous ses coopérateurs remercient chaleureusement les premiers souscripteurs et invitent à une mobilisation plus large pour passer ce cap difficile.

Tous les détails de la campagne sur www.scop-ti.com et nos différents liens de communication ci-dessous.





Cinquante-sept mille huit cent soixante-dix-neuf euros
et six centimes

A SCOP - TI Sociofinancement

Déjà 477 personnes soutiennent SCOP-TI

€

57 879,06 €

Fait à Gemenos.....

Le 04/08/2017.....

Pour contribuer à la pérennisation de notre modèle social et économique par votre soutien financier [Cliquer ICI](#)

Qui n'y a pas goûté, n'a pas saisi la beauté du combat !

NUMÉRO SPÉCIAL

nvo.fr **nvo**

LE MAGAZINE DES MILITANTS DE LA CGT
SEPTEMBRE 2017

SALAIRES **RETRAITE**

RTT **CDI**

CODE DU TRAVAIL **SYNDICATS**

**Nos droits
pris pour cible**

DÉCRYPTAGE ET PERSPECTIVES

3 €



EN VENTE MAINTENANT

Parution le 12 septembre

NVO.FR



LES COCHES
 LES ARCS
 VAL GENIS
 VALFRÉJUS
 LA NORMA
 LES SAISIES
 SAINT-SORLIN
 LES MÉNUIRES
 LA TOUSSUIRE

VALLOIRE
 VALMEINIER
 CHÂTEL
 FLAINE
 SAMOËNS
 SAINT-GERVAIS
 LES DEUX ALPES
 SAINT-LARY SOULAN



T.L.C.
 Vacances

VOS VACANCES NOTRE PASSION

LOCATIONS HIVER 2017 - 2018



Tél. : 02 35 21 69 63 - www.tlcvacances.fr



VIVATS

Le droit aux loisirs et aux vacances pour tous